

Résultat d'exploitation 2019

Caisse de prévoyance Retraités



Dilemme

A la clôture de l'exercice 2019, les caisses de pension affichent des rendements record de 9%, voire plus. Pour autant, les assurés ne se voient créditer que des intérêts compris entre 1 et 2% en moyenne sur les avoirs de vieillesse.

Dans la stratégie adoptée, le Conseil de fondation de la Previs a montré qu'il entendait atténuer l'effet de redistribution entre les assurés actifs et les retraités.

Une rémunération supérieure des avoirs de vieillesse doit permettre d'atteindre cet objectif.

Certains facteurs imposent la plus grande prudence dans la mise en œuvre de cette stratégie. Le Conseil de fondation est confronté à un dilemme entre les préoccupations des assurés et le fait qu'il lui incombe d'assurer le financement des obligations actuelles et futures tout comme la stabilité de la Previs. Cette responsabilité, associée aux exigences toujours plus strictes du régulateur, contraint le Conseil de fondation à placer une partie des rendements obtenus à la fin de l'exercice 2019 dans les réserves de la Previs.

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2019	31.12.2018
Somme du bilan (1'000 CHF)	174'805	156'095
Taux de couverture	98.30%	98.00%
Bases techniques	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	2.00%	2.25%
Taux de conversion	5.80%	5.90%
Stratégie de placement	Rentner	Rentner
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	14.10%	7.09%
Rendement des placements	6.27%	-0.54%
Nombre de rentiers	774	590

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan

Actifs	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	5'538	4'108
Placements de fortune	164'085	133'765
Créances	5'182	18'222
Total des actifs	174'805	156'095

Passifs	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Dettes ¹⁾	1'756	21'425
Délimitation de la revalorisation des biens immobiliers ex-Comunitas ²⁾	-	771
Capital de prévoyance rentiers	172'596	134'612
Provision pour changement de base	3'452	2'019
Réserve de fluctuation de valeurs	-	-
Découvert de couverture	-2'999	-2'733
Total des passifs	174'805	156'095

¹⁾ Prestations de libre passage, rentes et dettes générales à verser (y c. les changements de caisse de prévoyance d'employeurs).

²⁾ De plus amples informations se trouvent en page 4, Événements postérieurs à la date de clôture du bilan.

L'année 2019 a surpris les acteurs du marché en termes de placements. Une fois de plus, cette évolution fulgurante s'explique principalement par la politique monétaire ultra-expansionniste des principales banques centrales. Les marchés des actions ont connu une évolution extrêmement positive. Nos **actions** mondiales (en CHF) ont grimpé de plus de 23% et les actions suisses de plus de 28%. Les actions des pays émergents ont été un peu plus à la peine avec une croissance légèrement supérieure à 16%.

Une nouvelle baisse significative des **taux d'intérêt** a permis d'enregistrer des gains de valorisation sur les portefeuilles d'obligations. Les obligations suisses ont affiché une performance de 1.4% et les obligations étrangères ont gagné 3.4%.

Les **investissements immobiliers** – en particulier notre portefeuille suisse de placements directs – apportent une contribution permanente au résultat global, à hauteur de +4.6% en 2019. En comparaison avec les fonds immobiliers cotés en bourse qui ont connu une progression de plus de 20% en moyenne, ce résultat paraît faible. Mais les agios moyens des fonds cotés en bourse s'élevaient à un taux vertigineux de 32% à la fin 2019. **Dans l'ensemble, les valeurs patrimoniales ont poursuivi leur envolée en 2019.**

L'objectif des réserves de fluctuation de valeurs a été porté à 14.1% car les hypothèses relatives à la volatilité sont basées sur une série chronologique beaucoup plus longue.

Perspectives 2020: l'apparition et la propagation rapide du coronavirus soufflent un vent de panique sur les marchés de placement. Un krach historique secoue les marchés boursiers, les volatilités explosent. Personne ne sait quand les marchés finiront par se stabiliser. Pour cela, le nombre de nouveaux cas d'infection doit reculer, le climat de peur et d'insécurité ambiant doit s'estomper et les tensions autour de la crise économique doivent s'apaiser. A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible d'estimer les impacts sur l'économie et l'activité des entreprises.

Stratégie 2017-2021: impact sur la fondation et les caisses de prévoyance

En 2016, les mesures ci-dessous ont notamment été définies dans le cadre de la stratégie 2017-2021:

- Le taux d'intérêt technique a été abaissé à 2.25% à la fin de l'exercice 2017.
- Le taux de conversion sera progressivement réduit à une valeur cible de 5.5% d'ici à 2022 → 2019: 5.8% à 65 ans.
- L'effet de redistribution entre les actifs et les retraités doit être atténué par le niveau de rémunération des avoires de vieillesse basé sur le taux de couverture → taux d'intérêt supplémentaire requis par la commission de prévoyance.
- En 2019, l'exercice se clôture avec la constitution de deux tiers des provisions pour pertes sur les rentes de vieillesse LPP. Ces provisions sont constituées lorsque les prestations réglementaires doivent être portées au niveau de la rente de vieillesse prévue par la LPP.

Compte d'exploitation

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF 1'000	CHF 1'000
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations d'épargne incapacité de gain / AI	205	280
Cotisations de tiers	8	-
Prestations d'entrée	45'455	17'361
Dont prestations de libre passage	24	187
Dont Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	45'431	17'169
Dont paiements pour versements anticipés EPL/divorce	-	5
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	45'668	17'641
Prestations et versements anticipés	31.12.2019	31.12.2018
	CHF 1'000	CHF 1'000
Prestations réglementaires	-16'742	-14'505
Dont rentes (périodiques)	-11'802	-9'581
Dont versements de capital (uniques)	-4'940	-4'925
Prestations de sortie	-981	-391
Dont prestations de libre passage	-981	-335
Dont retraits pour versements anticipés EPL/divorce	-	-41
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés 3)	-	-16
Dépenses relatives aux prestations et versements	-17'723	-14'896
Activité d'assurance	31.12.2019	31.12.2018
	CHF 1'000	CHF 1'000
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	45'668	17'641
Dépenses relatives aux prestations et versements	-17'723	-14'896
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Retraités	-37'927	-5'779
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	-1'433	-732
Rémunération du capital d'épargne 4)	-58	-75
Produits de prestations d'assurance 5)	1'622	1'542
Résultat net de l'activité d'assurance	-9'850	-2'298
Utilisation des produits	31.12.2019	31.12.2018
	CHF 1'000	CHF 1'000
Résultat net de l'activité d'assurance	-9'850	-2'298
Résultat net des placements	9'576	-781
Provision pour impôt à la source	-	1
Total intermédiaire	-274	-3'078
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	-	-
Dissolution (+)/constitution (-) du découvert	274	3'078

3) Ce poste inclut également la rémunération du capital de prévoyance des retraités AI.

4) Ce poste inclut les prestations d'assurance de PKRück provenant des sinistres invalidité et décès.

Composition de la commission de prévoyance

Les tâches de la commission de prévoyance sont prises en charge par l'ensemble des membres du Conseil de fondation.

Membres 2019:

- Peter Flück (représentant des employeurs, présidence)
- Alfred Amrein (représentant des employeurs)
- Matthias Bütikofer (représentant des employeurs)
- Martin Gafner (représentant des employeurs)
- René Küng (représentant des employés jusqu'au 30 juin 2019)
- Reto Lindegger (représentant des employeurs)
- Urs Obrecht (représentant des employés)
- Pierre Spielmann (représentant des employés)
- Stephan Spycher (représentant des employés)
- Jürg Thöni (représentant des employés)

- La ligne «Cotisations d'épargne incapacité de gain / AI» indique le montant des exonérations de cotisations accordées aux assurés en incapacité de travail et de gain.
- La ligne «Prestations d'entrée» correspond aux prestations de libre passage des assurés en incapacité de travail et de gain qui ont été reprises ou réclamées.
- Le nombre croissant de retraités entraîne une augmentation des prestations de rente.
- Le niveau de retrait de la prestation en capital (en lieu et place de la rente) reste pratiquement inchangé.
- L'abaissement du taux d'intérêt technique à 2% exige d'augmenter le capital-vieillesse de CHF 4.3 millions et la provision pour «changement de base» de CHF 0.86 million.

Taux d'intérêt technique: le Conseil de fondation a décidé d'utiliser un taux d'intérêt technique de 2% pour calculer le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31 décembre 2019. Pour abaisser ce taux de 0.25%, il a fallu augmenter le capital-vieillesse de CHF 55 millions et renforcer les provisions à hauteur de CHF 42.4 millions à l'échelle de la fondation. Ce faisant, la caisse de prévoyance Retraités a vu son taux de couverture réduit de 2.52%.

Assemblée des délégués du 16 juin 2020: élection de 4 membres du Conseil de fondation (remplacement et élargissement).

Réforme de la LPP: un délai supplémentaire a été accordé jusqu'en mai 2020 pour la procédure de consultation. La proposition du Conseil fédéral semble vouée à l'échec.

Portail d'entreprise: pour toutes les affiliations dès le début de l'été 2020.

Taux de couverture selon OPP2

	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	172'596	134'612
Provision pour changement de base	3'452	2'019
Total intermédiaire des provisions techniques	3'452	2'019
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	176'048	136'631
Réserves pour fluctuation de valeurs	-	-
Découvert	-2'999	-2'733
Avoir de prévoyance disponible	173'049	133'898
Taux de couverture consolidé (avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)	98.30%	98.00%

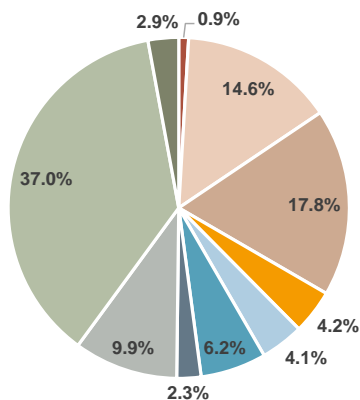
Rentiers

	2019	2018
Nombre de rentiers	774	590
Dont rentes des vieillesse	639	484
Dont rentes d'invalidité	77	54
Dont rentes de conjoint	41	36
Dont rentes pour enfant/orphelin	16	16
Dont autres rentes	1	-
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	70.29	71.54

Comparaison pluriannuelle des chiffres-clés

	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
Somme du bilan (1'000 CHF)	174'805	156'095	129'663	83'723
Taux de couverture	98.30%	98.00%	98.02%	98.00%
Bases techniques	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	2.00%	2.25%	2.25%	2.75%
Taux de conversion	5.80%	5.90%	6.00%	6.00%
Stratégie de placement	Rentner	Rentner	Rentner	Rentner
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	14.10%	7.09%	5.84%	6.78%
Rendement des placements	6.27%	-0.54%	5.50%	5.88%
Nombre de rentiers	774	590	549	0
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	70.29	71.54	70.34	n.a.

On dénombre 54 nouveaux retraités parmi les effectifs existants des caisses de prévoyance. Si l'on tient compte des rentiers affiliés à la caisse de prévoyance Retraités par les nouvelles caisses de prévoyance, le nombre de retraités a augmenté de 143 personnes. Dans le cadre de la prospection de nouveaux clients, une attention particulière est accordée à la répartition actifs/retraités (capital et effectif). Pas moins de 12 prestations de rente ont été supprimées en cours d'année. On constate un léger recul de l'âge moyen.



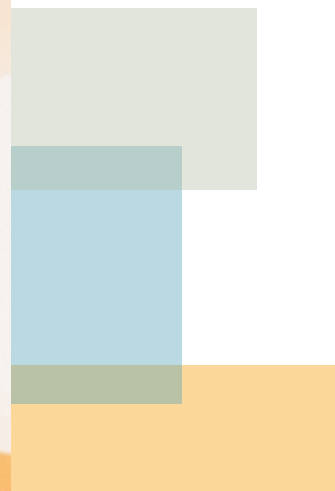
Composition des placements Stratégie Retraités	Tactique 2019 en %	Stratégie 2019 en %
Liquidités	0.9%	1.0%
Obligations suisses	14.6%	15.0%
Obligations étrangères	17.8%	18.0%
Obligations convertibles au niveau mondial	4.2%	4.0%
Actions suisses	4.1%	4.0%
Actions étrangères	6.2%	6.0%
Actions marchés émergents	2.3%	2.0%
Placements alternatifs	9.9%	10.0%
Placements immobiliers suisses	37.0%	37.0%
Placements immobiliers étrangers	2.9%	3.0%

Informations supplémentaires

Position de régularisation pour recours en suspens en matière d'évaluation immobilière

Par lettre d'avocat en date du 15 février 2018, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations a reçu une requête de reprise et une plainte. Selon cette requête, la Previs devrait être tenue de reverser une partie des bénéfices de réévaluation réalisés en 2017 dans les placements immobiliers directs de l'ancienne Comunitas exclusivement à la caisse de prévoyance Comunitas et non à toutes les caisses de prévoyance. Etant donné que la procédure s'est poursuivie après la clôture de l'exercice 2017, la part correspondante a été supprimée du rendement de toutes les caisses de prévoyance dans les comptes annuels 2017 et comptabilisée au niveau de la fondation. Le montant correspondant s'élève à CHF 24.4 millions et était toujours disponible à la fin 2018.

Dans sa décision du 31 juillet 2019, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations rejette entièrement la plainte et, partant, la requête de reprise. Ainsi, au cours de l'exercice 2019, le montant comptabilisé au niveau de la fondation a été annulé et les bénéfices de réévaluation réalisés en 2017 dans les placements immobiliers directs de l'ancienne Comunitas ont été reversés aux différentes caisses de prévoyance de l'époque.



member
ethos

Previs Prévoyance
Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs

Quand prévoyance
rime avec transparence